



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe



23138931

e,

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT

20 OCT. 2023

DIVISION MONS
Greffe

N° d'entreprise : 0465 654 141

Nom

(en entier) : EKOSERVICES BELGIQUE

(en abrégé) :

Forme légale : Société Coopérative agréée entreprise sociale

Adresse complète du siège : rue du travail 63 à 7033 MONS (Cuesmes)

Objet de l'acte : Projet de fusion par absorption de la SRL COCOON SERVICES par la SC EKOSERVICES BELGIQUE**1. PREAMBULE**

Conformément aux dispositions de l'article 12:50 du Code des Sociétés et des Associations, nous avons pour mission d'établir un projet de fusion qui mentionne au moins :

- 1° la forme légale, la dénomination, l'objet et le siège social des sociétés appelées à fusionner;
- 2° la date à partir de laquelle les opérations de la société absorbée sont considérées du point de vue comptable comme accomplies pour le compte de la société absorbante, cette date ne pouvant remonter avant le premier jour qui suit la clôture de l'exercice social dont les comptes annuels des sociétés concernées par l'opération ont déjà été approuvés ;
- 3° les droits assurés par la société absorbante aux associés ou actionnaires des sociétés absorbées, qui ont des droits spéciaux, ainsi qu'aux titulaires de titres autres que les parts ou actions, ou les mesures proposées à leur égard;
- 4° tout avantage particulier attribué aux membres des organes d'administration des sociétés appelées à fusionner;

Le projet de fusion doit être déposé, six semaines au moins avant l'Assemblée Générale appelée à se prononcer sur la fusion, auprès du greffe du Tribunal de l'Entreprise par chacune des sociétés appelées à fusionner.

2. FORME LEGALE, DENOMINATION, OBJET ET SIEGE SOCIAL DES SOCIETES APPELEES A FUSIONNER

2.1.1. Forme légale, dénomination, objet et siège social de la SC EKOSERVICES BELGIQUE, société absorbante

Forme juridique : Société Coopérative agréée entreprise sociale

Dénomination : EKOSERVICES BELGIQUE

Siège social : rue du travail 63 à 7033 MONS (Cuesmes)

Numéro d'entreprise : BE 0465.654.141

Objet social (selon dernière modification MB du 18/09/2008 – numéro 08150263) :

« La société a pour objet principal, pour son compte ou pour le compte d'autrui, toutes les activités autorisées par la législation relative aux titres services, comme par exemple, sans que cette énumération puisse être considérée comme étant limitative :

-l'aide à domicile de nature ménagère pouvant comprendre le nettoyage du domicile, y compris les vitres, le repassage du linge de maison, les petits travaux occasionnels de couture, les courses ménagères, la préparation des repas,

-l'aide-ménagère au sens large.

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

- le service de repassage,

- le transport de personnes âgées et de personnes à mobilité réduite, tout autre service de même nature.

La société pourra également exercer toutes activités de services ayant trait:

- à l'aide aux personnes du troisième et du quatrième âge et l'aide aux personnes à mobilité réduite ou handicapées,

- à l'assistance aux personnes malades, invalides ou souffrant d'infirmité de toutes sortes,

- à l'accompagnement de personnes isolées.

Dans le respect de la législation sur les titres services, la société peut mettre les compétences de tous ses membres au service de ses clients, à l'effet d'accomplir toutes missions, sans limites ni dans le temps, ni dans l'espace, ni dans la nature des prestations.

Elle peut accomplir toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Elle peut s'intéresser par toutes voies dans toutes sociétés, associations ou entreprises ayant un objet similaire ou connexe au sien ou susceptible de favoriser le développement de ses activités.

La société peut également exercer les fonctions d'administrateur, de gérant ou de liquidateur dans d'autres sociétés.

Les activités prévues par l'objet social sont consacrées au but social ci-après décrit. »

2.1.2. Forme légale, dénomination, objet et siège social de la SRL COCOON SERVICES, société absorbée

Forme juridique : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination : COCOON SERVICES

Siège social : Rue du travail 63 à 7033 MONS (Cuesmes)

Numéro d'entreprise : BE 0809.072.347

Objet social (selon acte de constitution – MB du 16/01/2009 – numéro 09300245):

« La société a pour objet principal, pour son compte ou pour le compte d'autrui, toutes les activités autorisées par la législation relative aux titres services, comme par exemple, sans que cette énumération puisse être considérée comme limitative :

- l'aide à domicile de nature ménagère pouvant comprendre le nettoyage du domicile, y compris les vitres, le repassage du linge de maison, les petits travaux occasionnels de couture, les courses ménagères, la préparation des repas ;

- l'aide-ménagère au sens large ;

- le service de repassage ;

tout autre service de même nature.

La société pourra également exercer toutes activités de services ayant trait à l'accompagnement de personnes isolées.

Dans le respect de la législation sur les titres services, la société peut mettre les compétences de tous ses membres au service de ses clients, à l'effet d'accomplir toutes missions, sans limites ni dans le temps, ni dans l'espace, ni dans la nature des prestations.

Elle peut accomplir toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Elle peut s'intéresser par toutes voies dans toutes sociétés, associations ou entreprise ayant un objet similaire ou connexe au sien ou susceptible de favoriser le développement de ses activités.

La société peut également exercer les fonctions d'administrateur, de gérant ou de liquidateur dans d'autres sociétés.

Les activités prévues par l'objet social sont consacrées au but social ci-après décrit. »

3. DATE A PARTIR DE LAQUELLE LES OPERATIONS DE LA SOCIETE ABSORBEE SONT CONSIDEREES DU POINT DE VUE COMPTABLE COMME ACCOMPLIES POUR LE COMPTE DE LA SOCIETE ABSORBANTE.

La Société Coopérative EKOSERVICES BELGIQUE aura la propriété et la jouissance des actifs et passifs apportés à compter du jour de la réalisation définitive de la fusion par absorption.

Mais il est convenu que toutes les opérations actives et passives portant sur les biens et droits apportés et qui seraient ou auraient été effectués depuis le 1er juillet 2023 jusqu'à la date de la réalisation définitive des apports, seront au profit ou à la charge de la société bénéficiaire des apports, la société absorbée étant réputée avoir exploité les biens et valeurs apportés et administré lesdits biens et valeur depuis le 1er juillet 2023 pour le compte et aux frais, risques et périls de la Société Coopérative EKOSERVICES BELGIQUE.

A cet égard, il est spécifié que, depuis le 1er juillet 2023, aucune opération importante affectant les biens apportés n'a été effectuée dans la Société à Responsabilité Limitée COCOON SERVICES, en dehors d'opérations découlant de l'exploitation normale et courante.

Réservé
au
Moniteur
belge

4. LES DROITS ATTRIBUES PAR LA SOCIETE ABSORBANTE AUX ASSOCIES OU ACTIONNAIRES DES SOCIETES A ABSORBER QUI ONT DES DROITS SPECIAUX, AINSI QU'AUX TITULAIRES DE TITRES AUTRES QUE LES PARTS OU ACTIONS, OU LES MESURES PROPOSEES A LEUR EGARD.

Il n'y a aucune part sociale ou action de la société absorbée, la Société à Responsabilité Limitée COCOON SERVICES présentant des droits spéciaux. Il en est de même d'éventuels autres titres.

5. TOUT AVANTAGE PARTICULIER ATTRIBUE AUX MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION DES SOCIETES APPELEES A FUSIONNER

Il n'y a aucun avantage particulier attribué aux organes d'administration de la Société Coopérative EKOSERVICES BELGIQUE et de la société à responsabilité Limitée COCOON SERVICES appelées à fusionner.

6. CHARGES ET CONDITIONS DES APPORTS

Les apports de la Société à responsabilité Limitée COCOON SERVICES sont faits à charge de la Société Coopérative EKOSERVICES BELGIQUE de payer en l'acquit de la première société les dettes de cette dernière.

La Société Coopérative EKOSERVICES BELGIQUE sera débitrice des créanciers de la société apporteuse, aux lieu et place de celle-ci sans que cette substitution n'entraîne novation à l'égard des créanciers.

7. MENTIONS COMPLEMENTAIRES

Les organes d'administration des deux sociétés fusionnantes s'engagent mutuellement et réciproquement à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour réaliser la fusion telle que présentée ci-avant, en respectant les prescriptions légales, et ce, conformément aux dispositions prévues par le Code des Sociétés et des Associations.

Les éléments et données échangés dans le cadre de ce projet de fusion sont confidentiels.

Les soussignés s'engagent mutuellement et réciproquement à respecter ce caractère confidentiel.

La Société à responsabilité Limitée COCOON SERVICES sera dissoute de plein droit par le seul fait et à partir du jour où la fusion, objet de la présente convention, sera devenue effective.

8. ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, les parties font élection de domicile à 7033 MONS (Cuesmes), rue du travail 63.

9. POUVOIRS

Les sociétés fusionnantes donnent pouvoir à leur organe d'administration respectif pour effectuer toutes les formalités de dépôt du présent projet.

Fait à Mons, le 11 octobre 2023.

Pr la Société Coopérative
EKOSERVICES BELGIQUE,
L'Administrateur-Délégué,

GUYOT Eric